

# NANTES MÉTROPOLE

## Avis de concertation préalable

### Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) - Projet d'extension de l'écopoint des Dervallières à Nantes

Par délibération n°2024-131 du 27-28 juin 2024, le conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) visant à permettre l'extension de l'écopoint des Dervallières à Nantes.

Le public est informé de l'ouverture d'une phase de concertation lui permettant de formuler des observations et des propositions tout au long de l'élaboration du projet. Cette phase se déroulera du **lundi 16 septembre 2024 au lundi 30 septembre 2024 inclus**.

Durant cette période, le public peut consulter le dossier présentant les objectifs poursuivis par la procédure :

> sur le site internet <https://metropole.nantes.fr/territoire-institutions/offres-et-consultations/consultations-reglementaires/concertation-projet>

> ou en version papier, aux heures et jours habituels d'ouverture :

- en mairie centrale de Nantes, 2 rue de l'Hôtel de ville,
- en mairie de quartier des Dervallières, 8 rue Henri Matisse, Nantes
- à Nantes Métropole, Département Urbanisme et Territoires, direction Stratégie et Territoires, Services Etudes et Planification, 5 rue Vasco de Gama, Nantes

Le public peut adresser ses observations et propositions :

> de façon dématérialisée sur le registre dédié disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5520>

> par mail à l'adresse suivante : [concertation-publique-5520@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-5520@registre-dematerialise.fr)

> ou par courrier postal auprès de Madame la Maire, Département Urbanisme et Habitat – Direction Stratégie et Territoires – Service Études et Planification, 2 cours du Champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

À l'issue de la concertation préalable, un bilan sera établi par délibération du conseil municipal et joint au dossier d'enquête publique prévue au printemps 2025.